



**Société Anonyme au capital de 20 767 825 €**  
**Siège social : rue des Cristalleries -54120 - BACCARAT**  
**760 800 060 RCS NANCY**

### **Rectificatif au projet de texte des résolutions**

Assemblée générale ordinaire du **mercredi 30 juin 2021 à 10 heures 30**,  
Espace Hamelin, 17 rue de l'Amiral Hamelin -75783- Paris Cedex 16

Sur proposition du Conseil d'administration, les douzième et treizième résolutions sont désormais rédigées comme suit :

#### **DOUZIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale, constate que la mission de Commissaire aux comptes titulaire de la SA KPMG vient à expiration à l'issue de la présente assemblée. Sous la condition suspensive qu'il soit justifié au jour de l'assemblée de l'autorisation spéciale et dérogatoire du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes à cet effet, l'assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, de renouveler la mission de KPMG en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une nouvelle période, à titre exceptionnel, d'un unique exercice qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2022 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

#### **TREIZIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale constate que la mission de Commissaire aux comptes suppléant de la Société Salustro Reydel vient à expiration à l'issue de la présente assemblée. Sous la condition suspensive de la nomination par l'assemblée générale de la SA KPMG en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire selon les conditions visées dans la 12<sup>ème</sup> résolution, l'assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, de renouveler symétriquement à la durée du mandat de la SA KPMG, sa mission de Commissaire aux comptes suppléant pour une période d'un exercice qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2022 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il est ajouté les deux résolutions suivantes :

#### **QUATORZIÈME RÉOLUTION**

Sous la condition suspensive du non renouvellement par l'assemblée générale du mandat de la SA KPMG selon les conditions visées à la 12<sup>ème</sup> résolution, la présente assemblée décide, sur proposition du Conseil d'administration après avis du Comité des Comptes, de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, la société Ernst & Young Audit.

#### **QUINZIÈME RÉOLUTION**

Sous la condition suspensive du non renouvellement par l'assemblée générale du mandat de Salustro Reydel selon les conditions visées à la 13<sup>ème</sup> résolution, la présente assemblée décide, sur proposition du Conseil d'administration après avis du Comité des Comptes, de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, la société Auditex.

La numérotation des résolutions suivantes étant modifiées en conséquence, de la seizième à la dix-neuvième.